



POLITIQUE EN RADIOPROTECTION

Dans le cadre de ses différentes activités, l'entreprise SOFRADI est susceptible de réaliser des travaux au sein d'installations nucléaires et/ou détentrices de sources radioactives.

Ces travaux présentent des risques spécifiques, au regard desquels SOFRADI s'engage à faire preuve d'une vigilance accrue et d'un professionnalisme exemplaire. Ils sont en effet susceptibles d'exposer les salariés aux rayonnements ionisants.

Pour prévenir ces risques, SOFRADI met en œuvre une politique en RADIOPROTECTION qui concerne l'ensemble de ses activités :

- Isolation Frigorifique et Salles Propres,
- Isolation Industrielle,
- Façades Fenêtres Aluminium et Cloisons Modulaires.

Elle couvre l'ensemble des risques radiologiques auxquels les salariés pourraient être exposés.

Par cette politique, Je m'ENGAGE, ainsi que l'ensemble des personnels de SOFRADI, à :

- me conformer à la réglementation en vigueur en matière de radioprotection,
- maintenir aussi bas que possible les expositions aux rayonnements ionisants des personnels de SOFRADI ainsi que des personnels des entreprises sous-traitantes,
- prévenir les risques d'exposition aux rayonnements ionisants,
- améliorer de façon continue nos performances en matière de radioprotection.

Je m'ENGAGE également pour que cette politique soit

- mise en œuvre au travers d'un Système de Management de la Radioprotection conforme aux exigences de la spécification « E » du CEFRI,
- documentée et maintenue afin de vérifier son adéquation et son efficacité permanente.

Cette politique est revue périodiquement et communiquée à l'ensemble des personnels et aux parties prenantes concernées.

Le 5 février 2015.

Le Président

Sylvain FORTINEAU